

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA CIRCULAIRE COMBES ET LA LÉGALITÉ

Les réactionnaires battus aux élections générales cherchent à se venger en suscitant dans le pays une violente agitation contre l'application de la loi sur les associations.

MM. de Mun, de Mackau, Denys Cochin partent en guerre et envoient aux journaux royalistes et aux « Croix » des lettres, ce qui est leur droit, où ils protestent, mais où il denaturent les textes.

Et tout d'abord, rappelons la question d'une façon précise. Il y a eu un décret prononçant la dissolution d'établissements fondés depuis la promulgation de la loi et n'ayant pas demandé l'autorisation. Le décret était égal et conforme à l'article 13 de la loi sur les associations.

Quelques jours après, le ministre de l'intérieur adressa aux préfets une circulaire leur enjoignant de faire appliquer la loi contre une deuxième catégorie d'établissements : ceux qui existaient avant la promulgation de la loi sans être autorisés et qui avaient refusé ou omis de se soumettre à la formalité de la demande en autorisation. Cette fois-ci il n'est pas besoin de décret car il n'y a pas de dissolution à prononcer, les établissements dont il s'agit n'ont jamais eu d'existence même provisoire, pas plus sous l'empire des lois de 1825 ou de 1850 que sous le régime de la loi de 1902. La loi reçoit son application et c'est tout.

Cependant M. Denys Cochin affirme que le ministre interprète mal la loi et il appelle à la rescousse une prétendue opinion de M. Waldeck-Rousseau.

En effet, à la séance du 18 mars 1901, après que la Chambre eut voté le paragraphe de l'article 13, M. Alicot déposa un amendement tendant à accorder l'autorisation aux congrégations déjà existantes par un simple décret. M. Trouillot, rapporteur, combattit l'amendement et se trouva amené à dire : « Il y a des communautés religieuses autorisées en vue d'un établissement déterminé et qui en outre ont fondé des établissements non autorisés, c'est leur situation qui est réglée par notre nouveau texte (texte qui a été intégralement voté). Ces communautés n'auront plus besoin pour régulariser leur situation ou pour créer même des établissements nouveaux, de solliciter l'autorisation législative : elles auront seulement à demander au gouvernement d'autoriser par décret ces établissements nouveaux ou irrégulièrement établis. » Après ces explications pourtant très claires M. Denys Cochin posa une question qui visait le cas particulier de certaines écoles : « qui est autorisé ? Est-ce la congrégation quel que soit le nombre de ses établissements, ou est-ce simplement tel ou tel établissement. » M. Waldeck-Rousseau répondit : « La question posée est réglée par la loi sur l'enseignement. » Voilà la phrase que M. Cochin invoque aujourd'hui à l'appui de sa thèse.

M. le président du Conseil prit soin de distinguer l'établissement de l'école ouverte par un instituteur libre, et M. Ribot de s'écrier : « Si un membre de la congrégation

fait une déclaration d'ouverture d'école, vous ne l'inquiétez pas, mais s'ils sont deux ou trois à donner l'enseignement vous leur direz : « Vous formez un établissement non autorisé et par conséquent vous tombez sous le coup de la loi ? Voilà comment, à la séance du 18 mars était comprise la pensée de M. Waldeck-Rousseau puisque personne ne protesta contre l'interprétation de M. Ribot. »

Enfin, la question fut tranchée par l'ancienne Chambre dans le sens choisi par M. Combes ; c'est que le pays consulté sur cette même loi des associations, répondit en renforçant la majorité anticléricale. M. Combes est donc fondé à agir au nom du pays tout entier. Contre ce fait brutal les subtilités maladroites de M. Cochin ne pourront rien. A. Z.

## Etablissements congréganistes

L'association le Régime laïque adresse la communication suivante :

« Il est désirable que, durant la période des vacances, les publicistes républicains de Paris et de la province se mettent d'accord pour préparer l'opinion publique à ce que la Chambre refuse d'entrer dans l'examen individuel et successif des 450 demandes d'autorisation faites par les frocs de toutes couleurs et les cornettes de toute forme. La Chambre n'est ni un concile de théologiens, ni une congrégation de cardinaux. Elle a une autre besogne à faire que de valider et d'invalider, après d'innombrables palabres ou d'insidieuses obstructions, toutes les fantaisies d'ordres cléricaux dont Rome et l'Espagne ont bigarré notre patrie. Il faut demander à la Chambre qu'elle décide de renvoyer tous les dossiers monastiques à une seule Grande Commission.

« Si les 330 députés républicains laïques savent être présents dans les bureaux aux jours de vote, cette « Commission des Congrégations » aura une forte majorité radicale. Elle pourra nommer un rapporteur général chargé de centraliser toute l'enquête. Ce rapporteur général se trouvera conduit à constater que toutes les congrégations n'en font qu'une ; que leur siège se trouve uniformément à Rome, auprès du cardinal-protecteur ; qu'il n'y a pas lieu de distinguer sérieusement entre tel ou tel ordre ; qu'il y aurait arbitraire et danger à autoriser celui-ci en n'autorisant pas celui-là ; que par conséquent on se trouve en face non pas de 450 congrégations, mais de la Congrégation, de la « Sacré Congrégation Romaine », dont le siège unique est en terre étrangère, au Vatican papal. Le rapporteur général sera ainsi amené à proposer une résolution de *rejet en bloc*. Cette résolution, proposée par la commission, acceptée par le gouvernement, aurait chance d'être votée par la Chambre à 100 voix de majorité.

« Logiquement, loyalement, c'est à quoi l'on doit tendre. C'est la prochaine étape de la campagne, mais pour que cette étape ne soit pas vainement atteinte, pour qu'elle soit une halte utile vers les conquêtes de demain, il est nécessaire que dès aujourd'hui un projet d'élargissement d'Assistance publique soit joint au projet d'enseignement laïque intégral élaboré par la pensée républicaine. Derrière la question cléricale se dresse la question financière et le problème social. Ainsi se justifie l'urgence de l'impôt sur le revenu et des réformes administratives. Toutes les

nécessités surgissent à la fois contre tous les abus.

« C'est à la presse républicaine d'y préparer l'opinion et d'y solliciter le Parlement par une action d'ensemble en faveur du Régime laïque. »

## INFORMATIONS

### Manifestation à Paris

Mardi soir à la distribution des prix aux élèves de l'école des sœurs de Ste Marie, avenue Parmentier, une violente manifestation a été provoquée par des prêtres à la tête desquels se trouvait François Coppée, qui était ceint du grand cordon de la Légion d'honneur.

À la fin de la distribution des prix, M. Coppée prononce un discours protestant contre l'application de la loi sur les congrégations.

La sortie a été très tumultueuse. Plusieurs bagarres se sont produites. MM. François Coppée, la Croix de commandeur de la Légion d'honneur sur la poitrine ; Gaston Méry, Lerrolle, portant son écharpe de député et l'abbé Paturot, vicaire de l'église Saint-Ambroise, sont sortis en tête des femmes. Dès leur apparition dans l'avenue, des cris de : « Liberté ! liberté ! » se sont fait entendre.

À peine les personnages cités plus haut avaient-ils fait quelques mètres, que M. Mouquin, directeur de la police municipale, est intervenu, et n'a voulu laisser passer que les quatre personnages. Puis il a établi un barrage afin d'éviter une manifestation.

Des cris se sont élevés. MM. Coppée, Méry Lerolle, Paturot, ont crié à leur tour « Liberté ! liberté ! » Le cordon des agents a été rompu, et bientôt M. Coppée a été rejoint par les manifestants. Il a demandé à laisser passer ses amis, mais M. Mouquin a répondu négativement.

Une bagarre s'est alors produite. Les agents ont fortement bousculé M. Coppée et l'abbé Paturot, qui lui donnait le bras.

Les manifestants criaient : liberté, vivent les sœurs.

M. Lépine accouru sur les lieux, donna l'ordre de disperser la manifestation : les cris ayant redoublé, MM. Coppée, Méry, Lerolle et l'abbé Paturot furent arrêtés et conduits au commissariat.

La manifestation dès lors prit vite fin et vers 7 heures du soir les défenseurs des petites sœurs, furent remis en liberté.

### Poursuites contre le Général Mercier

M. le sénateur Monis, ancien ministre de la justice, a assigné le général Mercier, conjointement avec le gérant du journal *le Rueillois*, à comparaître devant le tribunal civil de Versailles pour s'entendre condamner à lui payer 100,000 francs de dommages-intérêts. La phrase poursuivie est celle-ci : « Monis, le marchand d'alcool de la maison Bucholtz. » Elle a été prononcée par le général Mercier au cours d'une grande réunion tenue par la Patrie Française au théâtre de Versailles, il y a quelques mois, et reproduite dans le *Rueillois* dans un article intitulé : « Triomphe. »

### Déplacement mérité

Le ministre de la guerre vient d'envoyer en Corse le lieutenant-colonel Grillié, commandant d'armes à Châtellerauld, qui le 14 juillet, commença la revue des troupes sans attendre l'arrivée des autorités civiles et ne se présenta pas à elles pour les saluer, ainsi que le prescrit le cérémonial prévu par les règlements.

### Souscription nationale

La souscription nationale en faveur des sinistrés de la Martinique atteint à ce jour la somme de 5 millions 271,382 fr. 28.

### Le couronnement d'Edouard VII

L'ORGANISATION RECOMMENCE

Depuis que la date du couronnement vient d'être fixée à nouveau, les divers comités chargés de l'organisation des fêtes ont repris leurs séances. Les travaux de décoration des rues et des maisons ont été à nouveau recommencés, et partout on se procure de dispositions nouvelles qui vont être prises pour donner le plus vif éclat à la cérémonie.

Les administrations publiques et les agences qui ont loué des tribunes ont repris leurs opérations ; le marché des places est rouvert et l'agiotage recommence.

Un ordre du War-Office vient de désigner les troupes de l'armée régulière de la milice et des volontaires qui prendront part au service d'honneur du couronnement. Il a été décidé que chaque régiment serait représenté par une compagnie de cent hommes, sous-officiers compris. Les troupes indiennes seront passées en revue par le roi, à Hamptoncourt, avant le 13 août, date à laquelle elles doivent s'embarquer à Southampton à destination de l'Inde.

### L'assassinat de Morès

Depuis lundi ont lieu à Sousse les débats de l'affaire de Morès qui fut assassiné par les Touaregs en 1896.

Cet affaire durera plusieurs jours.

### Tirage d'obligations

Ville de Paris 1892

Le numéro 222,534 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 441,318 gagne 50,000 fr.  
Les numéros 304,187 451,666 gagnent chacun 10,000 fr.  
30 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni lundi soir, sous la présidence de M. Mazères.

M. Veillon assistait à la séance.

Tous les membres sont présents.

Il est procédé à la nomination du bureau. Ont été élus à l'unanimité : M. Mazères, président ; M. Cayla, vice-président ; M. Pagès, secrétaire.

M. Mazères remercie ses collègues de la nouvelle marque de sympathie qu'ils viennent de lui témoigner, et prie le secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Couderc est désigné pour faire partie de la commission de répartition des permis de culture.

Le Conseil donne acte à M. l'agent voyer d'arrondissement du dépôt de son rapport sur la situation des chemins vicinaux au 1<sup>er</sup> juillet 1902 et approuve le travail qui lui est présenté sur la fixation de l'emploi des contingents communaux pour l'entretien des chemins de grande communication.

Le Conseil donne un avis favorable à des demandes de transfert et de création de foires par les communes de Saint-Cernin, Francouls et Concots.

Il donne acte à M. le Préfet de son rapport sur la suite donnée aux vœux émis au cours de la session de 1901.

Il décide de renouveler les vœux suivants :  
1<sup>o</sup> Vœu tendant à ce que la trace du che-

min de fer de Cahors à Moissac passe par Barguelonne.

2° Vœu tendant à l'adjonction d'un wagon de 3<sup>e</sup> classe au train qui part de Gourdon à dix heures quarante-sept.

Le Conseil fait remarquer que l'adoption de ce vœu permettrait d'arriver à Cahors dans l'après-midi et de repartir à 6 h. soir.

3° Vœu tendant à l'établissement d'un courrier entre Limogne et Saint-Projet (Tarn-et-Garonne), et à la création d'un poste de facteur-receveur à Beaugard.

4° Vœu tendant à ce que les communes de Concots et de Varaire soient autorisées à cultiver le tabac.

5° Vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur à Saint-Cernin, ou tout au moins d'une recette ruraliste.

6° Vœu tendant à ce que le courrier de Caze-Mondenard à Sauverterre continue jusqu'à Castelnau.

7° Vœu tendant à ce qu'il soit ajouté une voiture pour voyageurs au train de marchandises 2423, partant de Libos à 11 h. 40 et arrivant à Cahors à 2 h. 45.

L'adoption de ce vœu permettrait aux voyageurs de correspondre avec l'express de Paris de 4 h. et de Toulouse de 4 h. 40.

Le Conseil émet ensuite les vœux suivants :

1° Pour la prompt construction du pont de Cabessut.

2° Que les personnes munies de permis de chasse soient autorisées à l'avenir à prendre les grives au trébuchet

3° Que les propriétaires possesseurs ou fermiers puissent en tout temps et sans permis de chasse, au moyen du fusil seulement, détruire sur leur terre les corbeaux, corneilles, pies et geais.

4° Que le Conseil général rétablisse les primes qu'il accordait pour la destruction des animaux et oiseaux nuisibles.

5° Que le chemin rural du pont de la Boissière au village de Lamouthe, commune de Cassagne, et se dirigeant de là au village Mespouillé, commune de Frayssinet-le-Gélat, soit classé comme chemin vicinal ordinaire.

6° Que deux nouveaux courriers soient établis entre Labastide-Murat et Vers, par Lauzès.

7° Que la répartition des contingents des chemins soit faite comme suit :

Une journée de prestation pour les chemins de grande communication ;

Deux journées de prestation aux chemins vicinaux ordinaires.

8° Qu'un crédit spécial soit ouvert au budget pour alléger le sort si digne d'intérêt des agriculteurs, indépendamment de la remise légale de l'impôt.

9° Que le chemin de grande communication n° 10, entre le pont en pierre et le bac de Saint-Géry, soit terminé le plus tôt possible.

10° Qu'il soit fait à l'avenir un meilleur choix des étalons du dépôt de Cahors.

Le Conseil, réuni hors séance, approuve l'attitude énergique du gouvernement et lui envoie ses félicitations.

Perception

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire sera ouvert dans la seconde quinzaine du mois de novembre à Paris et au chef-lieu de certains départements qui seront désignés ultérieurement.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part, devront adresser leur demande au ministère des finances (direction du personnel), avant le 15 septembre 1902.

Nul ne sera admis à concourir s'il a moins de 21 ans ou plus de 27 au 1<sup>er</sup> janvier 1902. Aucune dispense d'âge n'est accordée.

CAHORS

Mairie de Cahors

Taxe du prix du pain

A partir du 24 juillet 1902 et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Cahors demeure fixé comme suit :

Pain de luxe, le kilogr.....	0.32 50
Pain blanc, id.....	0.30
Pain bis, id.....	0.25

Nota — Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tous poids au-dessous de 2 kilog.

Compatriote

Notre compatriote M. Charles-Camille Ilbert, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe de l'armée coloniale, est promu au grade de médecin-major de 1<sup>re</sup> classe (choix) et affecté pro-

visoirement au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie coloniale à Cherbourg.

AVIRON CADURCIEN

RÉGATES DU DIMANCHE 27 JUILLET

L'Aviron Cadurcien a l'honneur d'informer le public que la course n° 2 est remplacée par une course en bateaux plats à deux rameurs.

Trois prix, seront distribués aux gagnants.

1 <sup>er</sup> prix.....	Dix francs
2 <sup>e</sup> ».....	Six »
3 <sup>e</sup> ».....	Quatre »

Les personnes désireuses de prendre part à ces courses devront se faire inscrire, avant samedi soir, chez M. Fayret, pharmacien, Président de la Société.

D'après les renseignements qui nous sont fournis, les Régates organisées dimanche prochain par l'Aviron Cadurcien promettent d'être des plus brillantes.

Les Sociétés les plus importantes de la région prendront part à ces courses et la présence de quelques-uns des plus forts coureurs du Sud-Ouest ne peut manquer de donner à cette fête nautique un éclat tout particulier.

Nous ne saurions donc trop engager nos lecteurs à aller voir ce spectacle et, pour éviter l'encombrement qui se produira certainement aux guichets, le public peut dès maintenant se procurer des cartes d'entrée qui seront mises en vente au bureau de Tabac en face la Mairie, au Café Tivoli et au Café de Bordeaux.

L'Aviron Cadurcien a l'honneur de prier ses membres actifs de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 25 juillet 1902, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Régates et championnats ; Organisation définitive.

N. B. — La présence est obligatoire. C'est à cette réunion seulement que MM. les membres actifs recevront la carte à laquelle ils ont droit.

COLLÈGE DE JEUNES FILLES

Ce matin a eu lieu la Distribution des prix au Collège de jeunes filles.

Une foule énorme de parents et d'amis se pressaient dans la cour d'honneur de l'établissement.

La cérémonie était présidée par M. Mazières, l'aimable adjoint au maire de Cahors. La plupart des notabilités de la ville avaient pris place sur l'estrade.

M. Mazières a prononcé l'intéressant discours suivant qui a été vigoureusement applaudi.

MESDAMES,  
MESDEMOISELLES,  
MESSIEURS,

N'attendez pas de moi un très long discours, j'ai gardé une impression trop vive de mes impatiences de jeunesse, pour vous infliger à vous toutes, impatientes de jouir d'une liberté si chèrement conquise par le dur labeur de l'année, la contrainte d'une longue causerie.

Mais qu'il me soit permis tout d'abord, de remercier M. le Recteur pour l'honneur et le réel plaisir qu'il m'a fait, en m'invitant à présider cette fête. — J'ai dit le plaisir, car il m'est infiniment agréable de constater ici la rapidité avec laquelle notre collège se développe. Il compte, dès maintenant, vous le savez, près de 200 jeunes filles, qui viennent dans notre établissement chercher cette instruction et ce complément d'éducation si nécessaires au rôle social qu'elles auront à remplir ; — et le nombre des rentrées, s'accroissant sans cesse, nous permet d'augurer favorablement de l'avenir. Cela est si vrai, que de grands travaux d'aménagements vont être entrepris dans le courant de cette année, afin de pouvoir vous assurer, mesdemoiselles, à vous et à vos compagnes de demain, tout le confort désirable.

Eh bien, vous toutes, Mesdames, qui avez su, par une direction éclairée, par un enseignement sérieux et attrayant, attirer et retenir un si grand nombre de jeunes filles, vous qui avez ainsi rendu, à la cause laïque et républicaine, aussi bien qu'à la cause de l'affranchissement de la femme, et nous reviendrons tout à l'heure sur ce point, un si grand service, à vous toutes, qu'il me soit permis de dire ma vive gratitude, et s'il est vrai que « les justes éloges sont un parfum qu'on réserve pour embaumer les morts » laissez-moi en distraire quelques-uns, en cette occa-

sion, pour rendre justice aux vivants : à votre zèle infatigable Madame la Directrice, à votre dévouement Mesdames, qui enseignez ici, au dévouement enfin de tout le personnel.

Mais, me direz-vous, Mesdemoiselles, est-ce que nous ne méritons pas aussi quelques éloges, est-ce qu'à cette œuvre dont vous venez de parler, nous n'avons pas participé dans une large mesure ? — Très certainement, et c'est précisément de votre rôle, et des conséquences de l'enseignement que vous recevez ici, que si vous me le permettez, nous allons nous entretenir un instant.

Laissez-moi cependant ouvrir tout de suite une parenthèse pour vous adresser mes plus vives félicitations au sujet de la splendide fête donnée au bénéfice des pauvres ; grandes et petites, vous vous êtes montrées gentiment à la hauteur de votre tâche ; vous avez été toutes vraiment charmantes et excellentes artistes.

Je suis heureux aussi de vous exprimer mes compliments les plus sincères pour les nombreux succès que vous venez d'obtenir aux divers examens.

Et maintenant, que pensait-on, il y a un siècle, de l'enseignement de la femme ?

Les préjugés, généralement admis, vous le savez, tendaient à établir, que l'instruction n'est pas faite pour les femmes, qu'il devait leur suffire d'avoir quelques vagues clartés de tout :

Une femme en sait toujours assez  
Quand la capacité de son esprit se hausse  
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

que leur esprit frivole ne pouvait se fixer sur des questions sérieuses, que d'ailleurs, l'eussent-elles voulu, elles n'avaient pas assez de large bon sens et de sérieux, pour juger sainement de toutes les questions, qu'enfin, au point de vue moral, elles étaient incapables de devenir des êtres pensants et agissants par eux-mêmes, et qu'en conséquence, leur rôle devait être tout passif, tout de soumission, qu'elles n'avaient qu'à s'enfermer dans ce qui était leur domaine propre, à savoir : les soins du ménage et les travaux à l'aiguille, les lectures vides, les relations mondaines, la musique et la danse, et s'il leur restait un moment, l'éducation de leurs enfants. — Enfin, l'on ajoutait, que c'était précisément cette absence complète de développement intellectuel et moral qui faisait le charme même de l'esprit féminin, qu'instruire les femmes, serait donc le plus grand des crimes, crime eontre la raison, crime contre la nature.

Voilà où nous en étions au commencement et jusque bien avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est seulement, en effet, depuis une trentaine d'années, qu'un grand et légitime mouvement de réaction contre cet état de choses, s'est produit. La femme a voulu s'affranchir de la tutelle dans laquelle on la maintenait et elle a cherché à faire valoir son droit à l'existence, son droit d'être femme, c'est-à-dire, une personne humaine, ayant une conscience, une raison, une volonté.

Oh, n'attendez pas de moi, une déclaration de principes féministes, j'ai, pour mon compte, une bien trop haute opinion de la femme pour vouloir en faire une copie plus ou moins parfaite de l'homme.

Je voudrais seulement que nous esquissons ensemble, au regard du tableau précédent, celui de la jeune fille et de la femme contemporaines, telles qu'elles nous apparaissent au début du XX<sup>e</sup> siècle. Vous n'êtes plus ignorantes comme alors ; des collèges ont été créés où vous êtes venues couragement recevoir une forte et sérieuse instruction.

On s'est efforcé aussi de faire naître en vous les habitudes d'une vie intérieure intense et forte et on vous a permis enfin de vous développer non seulement dans le domaine intellectuel et moral, mais aussi d'étendre votre action bienfaisante dans le domaine social.

Faites donc votre devoir social ; que rien de ce qui intéresse la cité ne vous laisse étrangères ; regardez en face les questions du jour et formez-vous, sans superstition et bravade d'esprit mais en toute sincérité une opinion, afin de pouvoir développer sainement en chacun de vos enfants une âme d'homme ; faites que, comme un de nos grands éducateurs l'a si bien dit : « Dans le conflit violent des idées et des intérêts, votre office libérateur à vous soit de veiller avec sollicitude sur le foyer même, sur l'homme intérieur, sur la vie du dedans : celle du cœur et de la conscience. »

Moins distraites que l'homme par les occupations du dehors, assez semblables à ces vestales antiques, veillez, vous aussi, à ce que le feu sacré ne s'éteigne pas, à ce que chaque jour les grands principes de vérité, de justice et de liberté triomphent de plus en plus, et si jamais, et par malheur, tout ce qui fait la grandeur et la dignité de notre âme française venait à disparaître, ne vous le dissimulez pas, vous devriez être les premières à dire *med culpa*. — Mais nous avons confiance, et ce mouvement de libération de la femme, dont je parlais tout à l'heure, doit être un sûr garant pour l'avenir.

Vous voilà Mesdames, telles que je vous vois, et parce que vous êtes plus instruites et plus cultivées, en serez-vous pour cela moins bonnes femmes d'intérieur, moins bonnes ménagères que vos ancêtres ? — Je ne le crois pas ; je crois au contraire que vous serez les premières à reconnaître la nécessité d'une bonne gestion intérieure, et qu'en cela aussi vous saurez exceller ; et enfin, parce que vous aurez développé votre raison et votre cœur, en serez-vous pour cela moins charmantes et moins gracieuses ? — Je ne le crois pas non plus ; seulement vous n'agirez plus suivant votre simple caprice, vous n'aurez plus de ces étroitesse d'esprit qu'on appelait *féminines*, de cette tendance à la jalousie, à la médisance qui se rencontrait si souvent autrefois ; vous envisagerez choses et gens de plus haut, avec des sentiments plus généreux et plus élevés, et vous saurez ainsi vous faire aimer et respecter, semblables à ces femmes dont le poète a pu dire :

« Les autres sont du bruit, vous, vous êtes un chant. »

Telle est la noble tâche qui vous incombe aujourd'hui, Mesdemoiselles ; cette tâche vous l'avez voulue, puisque vous avez été les premiers artisans de votre rédemption ; — et nous sommes fiers, nous autres républicains, partisans des idées laïques, de nous être associés à vous et de vous avoir aplani le chemin.

C'est en effet, parce que vos parents étaient fortement épris de l'amour de la liberté et de la cause laïque que, rompant avec les préjugés, ils ont confié votre éducation à nos collèges et à nos lycées de jeunes filles ; et c'est aussi parce qu'il s'est rencontré de grands éducateurs qui vous ont donné les moyens de vous développer, qui ont eu le courage de créer des lycées et des collèges.

Je ne puis ici vous dire, par le détail la lutte sans merci qu'ont dû livrer ces hommes : Jules Ferry et Paul Bert, pour arriver à la création de ces établissements, lutte contre la routine et les préjugés, lutte, plus terrible encore, contre les grands partisans de l'asservissement de la femme.

C'est au milieu des rumeurs et des cris de nos adversaires que J. Ferry proclamait « qu'il voulait faire des femmes sachant raisonner, ayant l'habitude de se servir de leur raison. »

C'est pourquoi, je viens vous demander d'avoir pour ces hommes vénération et respect, car ils furent l'un et l'autre les deux grands créateurs de l'enseignement secondaire.

Enfin, il me reste à émettre un vœu ; il est la conséquence logique et immédiate de votre développement, c'est celui de vous voir répandre à votre tour les connaissances que vous aurez reçues, d'essayer de pourvoir, autant que cela vous sera possible, à l'éducation nationale, de faire pénétrer enfin dans notre pays, avec ses institutions libres et populaires, les grands principes de raison, de justice et de fraternité.

Sachons donc « rester toujours du peuple d'où nous sortons et au service duquel nous sommes expressément voués par notre institution ». — Tel est le vœu qu'avec Félix Pécaut vous me permettez d'exprimer en terminant.

Voici le nom des élèves qui ont obtenu le plus de nominations :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5<sup>e</sup> Année. — Jeanne Boudène (excellence), Marie-Jeanne Bennet, Berthe Bonnet.

4<sup>e</sup> Année. — Lucie Vacher (excellence), M.-L. Rouziès, Rosa Labrande, Cécile Baldy, Maria Vaquié, Thérèse Barland.

3<sup>e</sup> Année. — Léonie Molinié (excellence), Aurelie Loussert, Marguerite Maturié, Gabrielle Combes, Jeanne Dejean, Paule Chamboredon, Jeanne Ambier, Sidonie Lascoux, Elina Monteil, Victorine Mabru, Jeanne Faurie.

2<sup>e</sup> Année. — (Excellence réservée), Jeanne Roussilhe, Marcelle Périé, Hélène Capdeville, Thérèse Delfau, Elisabeth Robert, Maria Brousse, Jeanne Marqués.

1<sup>re</sup> Année. — Yvonne Alis (excellence), Anna Galtié, Reine Frézal, Constance Constant, Anna Soulié, Joseph le Roy, Madeleine Delaneau, Andrée Salamon.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1<sup>re</sup> classe primaire

1<sup>re</sup> DIVISION. — Odette Coueslant (excellence), Marguerite Cahier, Jeanne Nayrac, Marcelle Marqués, Alice Quercy, Amélie Jouffreau, Fernande Alby, Laurence Bergues, Angèle Lescale, Lydia Souillac.

2<sup>e</sup> DIVISION. — Marthe Bélibio (excellence), Jeanne Bouzon, Marcelle Gachie, Jeanne Gilbert, Renée Thubière, Alice Rouquayrol, M.-Louise Pujol, Germaine Capdeville, Elise Souillac.

2<sup>e</sup> classe primaire

1<sup>re</sup> DIVISION. — Thérèse Piot (excellence), Hélène, Gagnayre, Joséphine Gauthier, Marguerite Boussac, Fernande Blat, Berthe Chastagnol, Juliette Nègre, Henriette Gachie.

2<sup>e</sup> DIVISION. — Germaine Molinié (excellence), Alice Piot, Raymonde Dajean, Isabelle Blanc.

3<sup>e</sup> DIVISION. — Marie-Louise Dèzes (*excellence*), Marguerite Hava, Angéla Bro, Camille Durban, Jeanne Dassen, Fernande Mas, Jeanne Lestandi, Jeanne Manhiabal, Marguerite Hullo, Paule Garric.

CLASSE ENFANTINE

1<sup>re</sup> DIVISION. — Amélie Molinié (*excellence*), Suzanne Dassen, Henriette Richard, Louise Poutensan, Noëlla Coueslant, Marguerite Lavelle.

2<sup>e</sup> DIVISION. — Zoë Dumonteil, Germaine Rames, Paule Séguy, Adrienne Bras, Yvonne Pezét, Jeanne Babec, Gabrielle Cambornac, Angéline Villars, Andrée Contou, Francine Cayrac, Marguerite André.

3<sup>e</sup> DIVISION. — Gabrielle Molinié, Madeleine Nayrac, M.-R. Combelles.

PRIX accordés aux élèves qui n'ont pu prendre part à toutes les compositions et qui méritent une récompense pour leur application et leur bonne conduite :

4<sup>e</sup> Année : Camille Rougié, Fanny Pairaudau.

3<sup>e</sup> Année : Elina Monteil.

id Hors concours : Alice Couronnet, Marguerite Laval, Yvonne Lagarde.

2<sup>e</sup> Année : Louise Beaupuy, Pairaudau.

1<sup>re</sup> Année : Louise Austruy.

Classes primaires : G. Froment, J. Dulac, M. Beaupuy, V. Lassus, G. Henras, J. Théron, M. Routaboul, L. Larraye, M. Robert, F. Marqués, J. Valet, M. Delcros, G. André, R. Rouge, M. Bonhomme.

Union artistique littéraire

Dans leur réunion du 23 juillet, les membres de l'Union artistique et littéraire de Cahors ont procédé à la composition de leur bureau.

Une prochaine réunion aura lieu le 26 juillet pour la fixation de l'époque d'une soirée au théâtre.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 27 JUILLET

Allegro Militaire	Menzel.
Samson et Dalila (Fantaisie)	St-Saëns.
Menuet du Bœuf	Haydn.
Menuet Favori	Mozart.
Menuet du Septuor	Beethoven.
Coriolan (Ouverture)	Beethoven.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 24 juillet 1902

Naissance

Bacle Henriette-Odetta-Madeleine, rue Pélegri, 6.

Publications de mariages

Rigal Louis, cultivateur et Miniath Louise, fille de service.

Delrieu Jules, terrassier et Beaumat Anne-Marie, ménagère.

Décès

Perraut Léon, chanteur ambulant, 63 ans, célibataire, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Comice agricole. —

Concours de 1902 qui aura lieu à Duravel. — Samedi 6 septembre, exposition, opéra-

tions du jury ; dimanche, 7, distribution des récompenses.

Subvention accordée par le Conseil général, 200 fr. ; subventions accordées par le ministre de l'agriculture, au nom du gouvernement de la République, concours général 400 fr. et une médaille d'or ; une médaille de vermeil grand module et une médaille de bronze accordées par la Société des Agriculteurs de France ; une médaille d'argent et deux médailles de bronze accordées par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Primes à la culture en général. — Tenue de la ferme et culture des champs. — 1<sup>er</sup> prix, prime d'honneur, médaille d'or accordée par M. le ministre de l'agriculture au nom du gouvernement de la République ; 2<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil grand module, accordée par la Société des agriculteurs de France ; 3<sup>e</sup> prix, médaille d'argent grand module, accordée par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Concours d'animaux. — Animaux reproducteurs, taureaux : 1<sup>er</sup> prix, 100 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 30 fr. Vaches de travail pleines ou suitées : 1<sup>er</sup> prix, 40 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 30 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 25 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille de bronze ; 5<sup>e</sup> prix, mention honorable. Vaches laitières : 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent grand module et 40 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent petit module et 30 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 20 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 10 fr.

Traies pleines ou suitées : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, mention honorable.

Verrats : 1<sup>er</sup> prix, 10 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, mention honorable.

Béliers : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. 2<sup>e</sup> prix, 15 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 10 francs.

Brebis (lots de cinq têtes) : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 15 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr.

Animaux non reproducteurs. — Première catégorie (bœufs d'attelage) : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 15 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze ; 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze ; 6<sup>e</sup> prix, mention honorable ; 7<sup>e</sup> prix, mention honorable.

Deuxième catégorie (bouillons de un à deux ans) : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 15 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze ; 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze ; 6<sup>e</sup> prix, mention honorable ; 7<sup>e</sup> prix, mention honorable.

Bœufgras, 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent grand module ; 3<sup>e</sup> prix, médaille d'argent petit module ; 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze.

Animaux de basse-cour : Une médaille d'argent, deux médailles de bronze, mentions honorables.

Produits agricoles. — Produits divers ; fruits et jardinage : 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent grand module ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent petit module ; 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze grand module ; 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze petit module.

Vins de l'année et vieux de 1 à 10 ans. — Vins de l'année rouges : Une médaille d'argent petit module, une médaille de bronze, mentions.

Vins vieux : Une médaille d'argent, 2 médailles de bronze, mentions.

Vin de l'année blancs : Une médaille d'argent petit module, une médaille de bronze, mentions.

Vins vieux blancs : Une médaille d'argent, deux médailles de bronze, mentions.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Grands succès. — Nos orphéonistes sont rentrés lundi matin, à onze heures, à Figeac, chargés de lauriers cueillis au grand concours musical de Tulle, qui a eu lieu dimanche. L'harmonie les Artisans-Réunis a obtenu :

1<sup>er</sup> prix de lecture à vue, 1<sup>er</sup> prix exécution, 1<sup>er</sup> prix honneur avec prime, et un prix de direction. L'orphéon l'Union fraternelle a obtenu : 2<sup>e</sup> prix de lecture à vue, 1<sup>er</sup> prix ascendant exécution et un prix honneur avec prime.

A leur entrée en ville, une chaleureuse ovation a été faite aux lauréats reçus par la municipalité et la population. Des bouquets leur ont été offerts ainsi qu'aux chefs.

Pour remercier les habitants de la belle réception qu'on leur faisait, nos musiciens ont fait entendre sur le parcours de la gare à la mairie un pas redoublé. A l'hôtel de ville, l'harmonie a exécuté la *Marseillaise*.

Conseil d'arrondissement. — Le Conseil d'arrondissement de Figeac s'est réuni lundi, 21 juillet, à 2 heures du soir, à la sous-préfecture.

Etaient présents :

MM. Fayet, Bruel, Conord, Doarnes, Pradelle, Vayssié, Mage, Bex et Doucet. M. Bex est nommé membre de la commission des tabacs.

Avis favorable est donné sur les nouvelles foires de Fons et de Toirac.

Le Conseil renouvelle les vœux suivants : 1<sup>o</sup> Que la proposition au maire d'Aynac relative à la création d'un bureau de poste dans cette localité soit adoptée ; 2<sup>o</sup> que la route d'Aynac à Labrespine soit construite le plus tôt possible ; 3<sup>o</sup> que les travaux à exécuter sur la route de Terron à Lacapelle sur terrain de Saint-Maurice, soient donnés à l'adjudication avant l'hiver ; 4<sup>o</sup> que la commission d'achat de chevaux de remonte se transporte aux chefs-lieux de canton.

Sur la proposition de M. Bex, le Conseil émet les vœux : 1<sup>o</sup> Que la compagnie d'Orléans réclame encore la subvention de qu'elle réclame, de 15.000 fr. pour la création de la halte de Flaujac, canton de Livernon, les communs intéressés ne pouvant pas consentir à un si gros sacrifice. Cette création est cependant absolument justifiée par la longue distance entre Assier et Gramat, et aussi par les besoins de l'agriculture ; 2<sup>o</sup> que le train 16 de 4 h. 40' s'arrête à la station du Pournel.

Collège. — Baccalauréat. Résultats connus :

Baccalauréat ès lettres (2<sup>e</sup> partie) : Emile

Bousquet, d'Arbin, reçu ; Emile Lachaux, de Figeac, admissible ; Georges Fau, de Figeac, admissible.

Baccalauréat ès lettres (1<sup>re</sup> partie) : René Caillié, Marcel Filhol, André Sa'gus, Jean Grenié, de Figeac admissibles.

Baccalauréat moderne (2<sup>e</sup> partie) : Ferdinand Roques, de Maurs, admissible.

Baccalauréat moderne (1<sup>re</sup> partie) : Joseph Bergougnoux, de Reyrevignes, admissible.

ESTAL. — Banquet. —

Dimanche dernier, la nouvelle commune d'Estal était en fête. Le conseil municipal offrait un banquet à tous ses électeurs. On a planté un superbe mai en l'honneur de la municipalité radicale.

Le banquet, servi par M. Lasborde, a été excellent en tous points.

Prochainement, doit avoir lieu un second banquet, sous la présidence de M. Vival, député, assisté de M. Boyer, et auquel seront invitées les autorités de l'arrondissement.

BULLETIN FINANCIER

Le marché des valeurs françaises, celui de nos rentes, notamment a été défavorablement impressionné par les incidents qui se sont passés dans la journée d'hier et qui se sont renouvelés aujourd'hui.

Notre 3 0/0 qui était hier à 100.72 recule à 100.37 dernier cours ; le 3 1/2 0/0 a baisse de 102 à 101.72.

Le Crédit Foncier finit à 728 ; le Comptoir National d'Escompte à 583 ; le Crédit Lyonnais à 1.057 ; la Société Générale à 613.

Les chemins français ont baissé : le Lyon de 15 fr. à 1.415 ; le Nord de 18 fr. à 1.865.

Le Suez perd 23 fr. à 3.945.

Les fonds étrangers sont relativement fermes :

L'Extérieure à 81.07 ; l'Italien à 102.10 ; le Portugais à 23.37 ; le Russe 3 0/0 1891 à 83.35.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée est ferme à 72.75.

Le Turc D cote 27.75 ; la Banque Ottomane à 562.

En Banque. — La Johannesburg se tient à 82.50.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Elixir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

**ASSURANCES D'ÉPARGNE**  
avec participation à 90% dans les bénéfices facilitant à tous en cas de vie comme en cas de décès :  
Un **HÉRITAGE** pour la Famille ;  
Une **RETRAITE** pour la Vieillesse ;  
Une **DOT** pour les Enfants.  
C<sup>o</sup> d'Assurances et de Rentes, établie en 1854,  
**GRESHAM** à Paris, 30, Rue de Provence, dans ses immeubles.  
Prospectus et Renseignements gratuits et franco.

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXIV

La loi de Lynch

Donatus Kuik, qui n'avait rien compris à ce discours débité en langue anglaise, regardait avec étonnement la vieille sorcière qui criait à haute voix, et qui, naturellement, attirait près d'elle tous les passants et ceux qui voulaient savoir ce qui se passait.

La femme leur raconta alors, les larmes dans les yeux, que, deux semaines auparavant, son cousin était parti pour se rendre à Sacramento, en compagnie de deux autres muletiers, afin d'acheter de la farine. Pendant la route, ces trois hommes avaient traité ensemble occis son cousin William. Or c'était le mulet de William que se trouvait là et sans aucun doute le meurtrier de son parent avec l'animal.

Un homme sauta sur Kuik et le prit au collet.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Puis, le secouant avec fureur, il lui dit à l'oreille en bon français :

— Canaille ! tu m'as fait jeter dans « la fosse aux lions » du Jonas. Tu vas me payer cela, maintenant.

Et cet inconnu se mit à crier à voix haute, en bon anglais :

— La loi de Lynch ! une corde ! pour pendre cet assassin !

Donatus Kuik chercha à se justifier de toutes les façons possibles

— Je suis un bon garçon, disait-il. Sacrebleu ! Je suis honnête, moi ; on m'appelle Donatus Kuik de Natten Haersdonck.

Ce haragouinage prêtait à rire aux auditeurs, mais déjà la femme avait apporté une corde et avait préparé le nœud coulant pour le jeter autour du cou du pauvre Donatus.

— Apportez ici une échelle, ou un de ces barils vides, que nous montions dessus afin de le pendre à cette bille de bois que voilà.

Donatus comprit qu'on ne plaisantait pas et qu'il lui était impossible de se défendre tout seul contre tous ces gens haineux, qui voulaient ainsi le mettre à mort. Il se jeta à genoux et voulut adresser une dernière prière à Dieu.

— Ayez pitié de moi, disait-il, adieu ! Anna ! adieu ! Nous nous rencontrerons dans un monde meilleur.

Cette attitude et cette oraison émurent quelques-uns de ceux qui étaient présents. Cinq ou six s'avancèrent et demandèrent à l'homme à la moustache rouge, — l'ennemi de Donatus, ce qu'il voulait faire ?

— D'ailleurs, disaient-ils, ce n'est pas ainsi

que l'on applique la loi de Lynch. Nous sommes seuls compétents pour instruire la procédure.

L'individu ainsi interpellé, craignant de recevoir un balles dans la tête, s'arrêta et lâcha sa proie.

— Cet homme doit pouvoir se défendre.

— Il faut le pendre avant car...

— Pas avant que nous nous soyons accordés là-dessus.

Les gens qui avaient pris la défense du Flamand lui posèrent diverses questions dans plusieurs langues afin de savoir comment il s'était procuré ce mulet. Mais Donatus se contentait de répondre qu'il avait trouvé l'animal. Il pleurait et poussait des gémissements, sans pouvoir se faire comprendre complètement.

Tout à coup, le père de l'homme assassiné, — William, — pris part à ce débat et réclama la mort instantanée du coupable.

Les protecteurs de Donatus, se voyant dans l'impossibilité de rien tirer de clair de celui qu'ils avaient voulu aider, se retirèrent, et au même instant, le coquin à la moustache rouge liait la corde au poteau et se disposait à lancer l'infortuné Donatus dans l'espace, lorsqu'on entendit un cri d'horreur poussé au milieu de l'assemblée.

Un jeune homme, aux cheveux blonds, suivi de trois ou quatre gaillards, faisait irruption au milieu du cercle, tirait rapidement un couteau de sa gaine et se hâtait de couper la corde pour recevoir dans ses bras ce soi-disant meurtrier, à qui il adressait des paroles affec-

tuées. Puis il s'écria en s'adressant à l'accusateur.

— Ah ! ah ! greïn, c'est toi qui voulais ainsi te débarrasser de notre bon Donatus ? Si tu fais un pas en avant, je te tue comme un chien enragé.

La foule ne savait pas ce que tout cela voulait dire. Les uns auraient bien voulu jouer d'un spectacle à la lynch, tandis qu'un grand nombre prenaient le parti de Donatus et de ses amis.

Tout semblait faire croire que les couteaux et les revolvers allaient être mis en action et qu'un combat acharné se livrerait entre les mineurs, lorsque Roseman que la situation perplexé de son ami avait considérablement ému, s'avança au milieu de la foule et prononça ces paroles en excellent anglais :

— Gentlemen, veuillez porter attention à ce que je vais vous dire. Vous me remercirez, sans nul doute, de vous avoir empêché de commettre un crime, auquel des gens d'honneur doivent répugner de prêter la main. Vous jugerez quand vous m'aurez écouté. Puis-je parler ?

— Oui ! oui ! vociférèrent ceux qui s'étaient laissés charmer par cette voix honnête.

Roseman, en quelques paroles bien senties et fort éloquentes, raconta que ses amis et lui avaient trouvé le mulet pendant leur voyage de San Francisco à Yuba. Il ajouta qu'ils avaient sauvé John Nisber et, qui plus est, que ce coquin, qui était là debout sur le tonneau, avait été vu par eux en compagnie des coupeurs des bois. (A suivre.)

MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÉNOR

XVI

Avant minuit

« Oh ! elle l'aimait comme vous aimiez le pauvre M. Dantrée peut-être, et sans plus de sagesse. Je vivais avec elle. Ne vous inquiétez pas de savoir en quelle qualité. Je vivais avec elle et je la connaissais mieux que personne au monde, sans excepter son mari. Après la lune de miel... et Dieu sait qu'il bâilla pendant cette lune de miel... il la vit aussi peu que possible. Que voulez-vous?... Elle était sa femme, mais celle qu'il aimait était belle comme les anges et ne valait pas le diable.

» C'est une vieille histoire, mademoiselle Dangerfield et qui n'a rien de fort commun. Votre mère était jalouse jusqu'à la folie et était une véritable enfant gâtée. Elle fit de la

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

vie de votre père un enfer. C'étaient des pleurs, des cris, des reproches sans fin. Quand je la voyais assise dans sa causeuse, sanglotant, les yeux rougis, cela me faisait de la peine de la voir ainsi s'enlaidir à plaisir, et j'avais coutume de la plaindre. Un jour, cependant, je m'aventurai à lui exprimer mon humble sympathie et à appeler son mari misérable. Savez-vous comment elle me reçut? Elle bondit comme une panthère et me souffleta.

— Je suis heureuse d'apprendre cela, dit Catherine avec calme. Elle vous a traité comme il convenait.

— Ah ! sans doute. Vous auriez fait de même, j'en suis sûre ! Eh bien ! c'est vers ce temps que commença le roman de ma vie. Le frère de votre mère revint d'Irlande pour la voir, et se rencontra avec moi. Il était beau et pauvre. Votre mère avait eu toute la fortune, lui toute la beauté de la famille. Quant à moi, on me tenait, à cette époque, pour jolie. Et de fait, j'avais la beauté des bohémienues.

» Or, c'était cette beauté là, qui lui plaisait ; nous nous regardâmes, l'amour nous enflamma, la terre devint, pour nous, un paradis, et nous nous crûmes parmi les bienheureux. Je n'ai pas besoin de vous dire ce qui suivit, n'est-ce pas?... Les rencontres par hasard, les rendez-vous, les promenades au crépuscule, les excursions au clair de la lune et toutes les délicieuses et ravissantes folies de la jeunesse et de l'amour. Je n'ai pas besoin de vous parler de tout cela. Vous le connaissez maintenant aussi bien que moi.

» Laissons donc le sentiment pour nous en

tenir aux faits. Un mois se passa. La cour se fit vite entre deux amoureux, l'un de vingt, l'autre de dix sept ans. Nous nous engageâmes l'un à l'autre, et il fallait que nous fussions mariés tout de suite, sans quoi la vie nous serait devenue insupportable... Mais comment ? Un jeune homme de vingt ans et une jeune fille de dix-sept ne peuvent se marier clandestinement sans de très grandes difficultés, sans un parjure, pour appeler les choses par leur nom. Si profondément qu'il m'adorât, il n'était pas disposé à se parjurer pour moi. Il nous fallait essayer d'un mariage en Ecosse ; nous n'avions pas d'autres moyens, et songer à la légalité après. Il était pauvre, j'étais plus pauvre encore. Que ferions-nous après le mariage? C'était une question insoluble. Nous ne tentâmes même pas de la résoudre. Il fallait nous marier d'abord, coûte que coûte, nous aurions toujours le temps après de nous occuper des détails. Nul ne soupçonnait notre secret... sa folie et ma présomption. C'est ainsi qu'on s'exprimait sur nos amours. Nous avions fixé le jour de notre fuite ; nous avions préparé nos portemanteaux. En moins d'une semaine, nous serions en Ecosse, et aussitôt que possible, unis par un mariage d'après les lois écossaises.

» Quand, tout d'un coup, myla... votre mère, ouvrit les yeux et apprit la vérité. Un billet de moi tomba entre ses mains. Elle l'ouvrit et le lut. Ce n'était pas une chose fort honorable, n'est-ce pas, Catherine?... Ce billet lui apprit tout, et notre faite dans deux jours et notre mariage projeté... tout enfin...

Je vous ai dit que vous étiez semblable à votre mère, c'est la vérité. Vous avez pris tous vos malheurs tranquillement, sans un cri, sans une plainte. Elle prit les choses fort tranquillement aussi. Trois heures après qu'elle avait trouvé mon billet, elle vint à moi. Elle était très calme et résolue.

» — Henriette, me dit-elle, je pars en voyage pour un jour seulement. Prenez une petite valise et soyez prête à m'accompagner dans deux heures.

» Je restais confondue. Il était absent, que dirait-il, quand il reviendrait ? Mais il m'était impossible de désobéir, et puis il ne s'agissait que d'un jour... un seul jour ! Nous serions de retour à temps, après tout. Pour un jour !... Catherine, elle ne s'arrêta pas avant d'être arrivée en Cornouailles. Elle avait là un oncle, un recteur. Lui et sa femme habitaient une maison isolée, sur le bord de la mer. Il était tard lorsque la chaise de poste qui nous avait amenées nous descendit à la porte. Elle et moi, nous étions épuisées de fatigue. Je demandai une tasse de thé.

» Mila... votre mère, me la donna gracieusement elle-même, la sourira sur les lèvres ; mais, cette tasse contenait un narcotique.

» — Vous devez être fatiguée, ma pauvre Henriette, dit-elle, et vous ne pensiez pas que nous irions tout d'une traite jusqu'en Cornouailles... Ni moi non plus, mais l'idée m'est venue de faire une soudaine visite, en passant, à cette vieille maison.

(A suivre)

**Représentants** on demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches du Rhône).

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2365 du 26 Juillet, 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Venise : Statues de Mars, de la Paix et de Mercure détruite par l'effondrement du Campanile. — Galerie des Procuraties, voisine de la Tour. — La Loggetta. — Le Porche de San Marco. — Entrée du Grand Canal. — La Dogana. — Santo Maria della Salute. — Colonne du Lion. — La Ca d'Oro. — Les Palais Dario et Montecuculli. — Un ampo Vénitien. — Palais des Doges. — San Zacheria, etc.

Monument de Hoche, à Quiberon : Inauguration. — M. Pelletan prononçant son discours. — La Colonne commémorative. — La statue de Hoche, par Dalou. — Le canot de sauvetage. — L'Arrivée des Autorités. — Les Pupilles. — Types Bretonnes.

Portraits et tableaux des deux grands-prix de Rome. — La nouvelle Ecluse de Créteil. — Le Ras Mokonnen visitant l'Hôtel des Monnaies, à Paris. — L'accident de Puteaux. — Les deux Saint-Cyriens. — Obsèques à Saint-Cyr-l'Ecole.

Centenaire de Bichat. — Une Fête pour la Paix à la Nouvelle-Zélande. — Les Aéronautes de Tourcoing. — Un nouveau sport féminin, à Berlin. — Allain-Targe. — Un Incendie, à Nice. Les ministres Chinois. — La Famille Wadia.

Roman illustré : Clémence (Nouvelle espagnole), par M. Gabriel Léo. Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1546<sup>e</sup> livraison (26 juillet 1902).

Nini la Fauvette, par Ernest Daudet. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Une dette de cœur, par Julie Borius. — La chasse, par Charles Diguët.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6<sup>e</sup>.

SAINT-NICOLAS. — 23<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 34 — du 24 juillet 1902.

La capitaine du Yucatan, par E. Salgari. — Le thé du Mohican, par G. des Brûlées. — Le pigeon messenger, par E. Dupuis. — Le coffre-fort de Poiichinelle, par G. Aragon. — Une leçon, par D. Mon. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de P. Gamba, A. Birch, A. Poirson, R. de la Nézière, etc.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 24 juillet 1902.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Eugène Fourrier : Sabre d'honneur. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'Oubli ? (suite). — Daniel Lesueur : L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards !. — Le Comte Léon Tolstoï : Anna Karémina (suite). — Félicien Nacla : La Collection paratique (suite). — Petite correspondance.

PHARMACIE MODERNE  
**J. Fournié**  
Pharmacien-Chimiste  
CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS  
DROGUERIE, SPÉCIALITÉS  
TISANE DES CHARTREUX

POUR VIVRE 100 ANS. — La vie de l'homme, d'après son organisation, devrait être d'environ 100 ans. Cependant, dans nos pays, la durée moyenne de la vie n'est que de 37 ans. A quoi cela tient-il ? Il est facile de comprendre que les principales causes de mortalité sont le surmenage physique et intellectuel, les excès de travail ou des plaisirs, la bonne chère... ou la misère, etc. Un grand nombre de maladies très meurtrières ont pour unique cause les impuretés du sang, qui encrassent les organes, en empêchent le bon fonctionnement. Ces maladies, appelées bronchites, influenza, gastrite, gastralgie, ptisie, jaunisse, hémorroïdes, accidents de l'âge critique, varices, congestions, hémorragies, otite ou maladie des oreilles, etc, pourraient être facilement guéries en prenant quelque fois de la Tisane des Chartreux, qui est un dépuratif du sang incomparable. Ce précieux remède est en vente au prix de 4 fr.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour et individuels en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie vient de soumettre à l'approbation Ministérielle la proposition de délivrer, au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Aux termes de la proposition précitée, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

**EXCURSIONS**

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arcant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzarche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1<sup>er</sup> classe 120 fr. ; 2<sup>e</sup> classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessus indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.	
3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 <sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

Omnibus mis en vente par la C<sup>e</sup> d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.